

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 005-446/14/CC

■ Résiliation anticipée de la convention conclue avec la Régie des Transports de Marseille (RTM) relative à la gestion des immobilisations du patrimoine transport de Marseille Provence Métropole

DPMOD 14/12135/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine a approuvé, lors de son Conseil de Communauté du 8 juillet 2011, une convention avec la Régie des Transports de Marseille lui confiant la gestion des immobilisations transport communautaires.

A ce titre, la RTM a été chargée de réaliser l'inventaire détaillé des biens relevant de Marseille Provence Métropole et de mettre à jour chaque année la base patrimoniale transport.

Une rémunération de 100 000 euros HT était inscrite en 2011 au titre de la 1^{ère} année d'exécution comportant la phase d'inventaire, puis de 40 000 euros HT chaque année à compter de 2012 pour la mise à jour de la base de données des immobilisations.

La convention était prévue pour s'achever en juin 2015 avec la possibilité pour la Communauté Urbaine de résilier unilatéralement cette dernière à tout moment de son exécution.

La Régie a conduit, conformément aux dispositions de la convention, les missions qui lui étaient dévolues sur la période 2011 à 2013 et les rémunérations correspondantes lui ont été reversées par Marseille Provence Métropole.

Compte tenu de sa capacité à réaliser aujourd'hui en interne la mise à jour de son patrimoine, la Communauté Urbaine décide de résilier de manière anticipée la convention.

Celle-ci s'achève à la finalisation du travail conduit par la RTM au titre de l'exécution 2013 et au versement de la rémunération annuelle correspondante. Cette résiliation anticipée ne donne lieu à aucune indemnité conformément aux dispositions de l'article 9 de la convention.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 001-2440/10/CC du 10 décembre 2010 approuvant le contrat d'obligation de service public pour l'exploitation de services de transport public urbain de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 004-437/11/CC du 8 juillet 2011 approuvant la convention conclue avec la Régie relative à la gestion des immobilisations du patrimoine transport de Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine a confié la gestion des immobilisations du patrimoine transport de Marseille Provence Métropole à la RTM par convention n°11/1295 ;
- Que la Communauté Urbaine souhaite résilier de manière anticipée la convention n°11/1295 en application de son article 9.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la résiliation anticipée de la convention n°11/1295 relative à la gestion des immobilisations du patrimoine transport de Marseille Provence Métropole, conclue avec la RTM.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer tous les actes afférents à cette résiliation.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Transport – Mobilité Durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER